

Paris, le 02 juin 2022

*Le directeur général des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture*

Monsieur le Président du Comité National
des Pêches Maritimes et des Elevages
Marins
Gérard Romiti
134 Av. de Malakoff
75116 Paris

Monsieur le président,

Je tiens à remercier par votre intermédiaire l'ensemble des acteurs de la pêche professionnelle du golfe de Gascogne pour leur mobilisation lors du groupe de travail sur la situation de la sole du 2 juin 2022. Cette mobilisation a permis de confirmer les préoccupations des professionnelles et leur engagement collectif à définir des mesures de gestion cohérentes et ambitieuses.

S'agissant du dispositif et d'accompagnement, l'Etat a déployé dans des délais très courts des arrêts temporaires dédiés, dont le principe avait été négocié et acté dès le conseil européen de fin d'année. C'est la raison pour laquelle je vous confirme, en réponse à votre question, que le calendrier de paiement des arrêts temporaires pour l'année 2022 n'est pas remis en cause. En effet, sans préjudice des décisions futures liées à l'instruction de l'éligibilité des dossiers individuels déposés, le dispositif de paiement des AT Sole 2022 est effectif et mes services, ainsi que les services déconcentrés, sont mobilisés afin de permettre le traitement des demandes dans les meilleurs délais.

Ce point étant éclairci, je vous confirme la nécessité de tenir un deuxième groupe de travail sur le sujet afin de définir et d'adopter des mesures de gestion complémentaires. Nous avons tous conscience que la reconstitution du stock de sole du golfe de Gascogne est une nécessité et ne sera possible que si nous nous en donnons collectivement les moyens. Elle est primordiale pour le maintien, à long terme, des entreprises de pêche et des équilibres économiques et territoriaux.

Je vous demande par conséquent de réunir une nouvelle fois le groupe de travail relatif à la sole du golfe de Gascogne. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous assure de tout mon soutien, comme celui de mes équipes dans ce processus.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Eric BANEL



Copie : DIRM Sud Atlantique - DIRM Nord Atlantique Manche Ouest